

Procès verbal du Conseil de Police
Lundi 26 février 2024 - 18h00
Hôtel de ville de VIRTON

Police locale - Zone de police de Gaume (5299)

Vincent WAUTHOZ - Président du Collège/Conseil de police
Tél. : 063/214.738- Fax : 063/214.739
Lenclos, 134, 6740 ETALLE
esther.lapaige@police.belgium.eu

Procès-verbal – Partie publique

Présents : Monsieur Vincent WAUTHOZ (Bourgmestre-Président), Monsieur Henri THIRY (Etalle), Pascal FRANCOIS (Meix-devant-Virton), Benoît PIEDBOEUF (Tintigny), Sebastian PIRLOT (CHINY), Mmes Caroline GODFRIN (Florenville), Carmen RAMLOT (Rouvroy) Bourgmestres ;
Mmes Fabienne BRICOT, Julie COMBLEN, Christine GILSON, Virginie ANDRE, Christelle MATHIEU, Annick VANDENENDE, Camille MAITREJEAN ; MM. Guy LEQUEUX, Lionel LEFEVRE, Bruno WATELET, Claude GONRY, Hugues BAILLOT, Didier MAITREJEAN, Jean-Luc FALMAGNE, Yves SIMON, Jean-François BODY, Christophe GAVROY, Conseillers.

M. Jean-Yves SCHUL, Commissaire divisionnaire, Chef de corps.

Mme Esther LAPAIGE, Secrétaire.

Excusés : Mme COMBLEN, M. FALMAGNE, Mme MAITREJEAN, M. BAILLOT.

Séance publique.

1. Approbation du Pv du Conseil du 18 décembre 2023.

Mme VANDENENDE : Au point 2.a, par rapport aux votes sur le Budget, est-ce correct : au SE « 14 voix pour sur 15 votants – 0 abstention » et au SO « 14 voix pour sur 14 votants – 1 abstention » or, j'ai voté NON au SE et je me suis abstenu au SO – quid ?

Mme LAPAIGE : c'est correct, les abstentions ne sont pas considérées comme « votant » – en outre vous avez dans le PV les 2 tableaux récapitulatifs et nominatifs des votes.

Mme RAMLOT : en Commune, en Intercommunales, on indique explicitement le non/abstention en y indiquant le nom de la personne – il serait plus clair qu'il en soit également ainsi pour le Conseil de police.

M. LEFEVRE : concernant le volet architectural – j'avais également souligné que la valeur U de la verrière mais également la valeur U de tous les vitrages était à améliorer ainsi que fait une remarque concernant l'isolant PIRE.

Mme LAPAIGE : remarque faite en fin de conseil, c'est indiqué dans la fin du PV.

M. LEFEVRE : souhaite avoir le rapport thermique de l'ingénieur.

1^{er} CDP SCHUL : le rapport sera joint au PV – personnellement le trouve non satisfaisant.

Mme VANDENENDE : le permis d'urbanisme a été donné sur la version non corrigée ? les remarques n'ont pas été intégrées ?

1^{er} CDP SCHUL : effectivement.

Mme VANDENENDE : fait remarquer qu'en août c'était déjà M. WAUTHOZ sur les documents (et pas M. CULOT).

M. WAUTHOZ : c'est possible car il arrivait que j'assiste aux réunions.

Le PV est approuvé.

2. Gestion budgétaire – pour information.

- **PV vérification de l'encaisse - 01/01/23 au 30/11/23.**

Le Conseil prend acte.

3. Gestion interne – pour décision.

- **Renouvellement du mandat du 1^{er} CDP Jean-Yves SCHUL (mat. 44-00083-66).**

M. WAUTHOZ : présente le renouvellement et la procédure.

Mme VANDENENDE : concernant le renouvellement, il n'y a pas d'appel à candidat ?

M. WAUTHOZ : il n'y a appel à candidat que si le mandataire est évalué « satisfaisant ».

1^{er} CDP SCHUL : il est demandé aujourd'hui au conseil de prendre acte de la requête en renouvellement et de prendre connaissance du rapport synoptique – rappel que l'arrivée en ZP Gaume date de 2014 après la commission d'évaluation – la prestation de serment avait eu lieu le 20/11/14 -> cette date est à prendre en considération pour l'articulation de la procédure en renouvellement - présente le rapport synoptique.

Mme VANDENENDE : remercie le CDP pour le travail – souhaite des éclaircissements – au niveau du taux de criminalité à Virton : comment répartit-on les forces vives dans les pôles ? quel est l'apport des caméras par rapport aux MP ?

1^{er} CDP SCHUL : au niveau de la répartition des forces vives au sein des postes, rappelle que la base de calcul est notamment la norme KUL de 2001, (soit 83.5 MP) – au niveau des postes, la capacité doit être suffisante pour répondre aux besoins induits par les 7 fonctionnalités de base (ex : répondre aux appels (accueil / intervention) , ainsi qu'assurer les autres fonctionnalités (SAPV/ SER/circulation/GNEP/...)) – nous avons mis en place des apostilleurs judiciaires pour aider l'intervention - il y a beaucoup de normes à intégrer, certaines ZP sont sous pression .. – rappelle que le rôle de manager est essentiel.

Mme VANDENENDE : répartition = 25 MP sur Virton.

1^{er} CDP SCHUL : rappelle que les MP peuvent être affectés sur tout le territoire de la ZP – il est convenu qu'avec la mise en œuvre du nouvel hôtel de police, on maintiendrait 15 MP à Etalle et 20 MP sur Florenville.

Mme VANDENENDE : a-t-on un retour plus précis sur l'efficacité des caméras (en sus de la présentation qui a été faite par la ZPG au conseil communal ?)

1^{er} CDP SCHUL : oui, il y a une diminution de la criminalité – nous avons repris les fonctionnalités de base – certaines catégories infractionnelles échappent au champ d'application des caméras, ce n'est pas la panacée mais un bon outil.

Mme MATHIEU : les caméras permettent à la fois de voir et d'intervenir ?

1^{er} CDP SCHUL : on ne sait pas être derrière les écrans en permanence mais oui, cela permet d'orienter les équipes car on sait tout de suite intervenir malgré des effectifs non pléthoriques.

M. WAUTHOZ : rappelle que les caméras ont été placées à des endroits stratégiques et qu'il s'agit aussi d'une aide à l'élucidation.

Objet : requête en renouvellement du mandat du CDP Jean-Yves SCHUL.

- LPI - loi du 07/12/1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux (articles 44 ,45,49 et 51).
- Exodus – loi du 26/04/2002 relative aux éléments essentiels du statut des membres du personnel des services de police et portant diverses autres dispositions relatives aux services de police – articles 74 à 79.
- PJPo – A.R. du 30/03/2001 portant la position juridique du personnel des services de police – articles VII.III. 69 à 97;
- A.R. fonctionnalités de base – A.R. du 17/09/2001 déterminant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population.
- AEPo – A.M. du 28/12/2001 portant exécution de certaines dispositions de l'A.R. du 30/03/2001 portant la position juridique du personnel des services de police – articles VII.26.
- Annexe 7 de l'A.M. du 28/12/2001 – modèle de rapport d'évaluation.
- PLP 10- circulaire ministérielle du 09/10/2001 concernant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population.
- ZPZ 25 – circulaire du 07/12/2005 – procédures de renouvellement et de désignation « en régime » du mandat de chef de corps.
- GPI 41 – circulaire ministérielle du 24/12/2003 relative aux directives complémentaires concernant l'évaluation de certains mandataires.
- GPI 43 – circulaire ministérielle du 28/02/2005 relative aux directives concernant la requête en renouvellement de certains mandataires.

Le CDP Jean-Yves SCHUL a introduit une demande en vue de renouveler son mandat au sein de la ZP de Gaume auprès du Conseil de police et a transmis un rapport d'activité conformément aux dispositions légales.

M. WAUTHOZ, Président, donne lecture de la demande de renouvellement de mandat du CDP SCHUL.

Prend acte

de cette demande en renouvellement de mandat et marque son accord à l'unanimité,
et

Transmet le dossier de requête en renouvellement de mandat au Président de la Commission d'évaluation afin que les démarches nécessaires à l'évaluation du fonctionnement du CDP Jean-Yves SCHUL s'effectuent dans le respect de la législation.

4. Dossier hôtel de police.

a. Pour information – Octroi du permis de bâtir.

Mme VANDENENDE : il y a l'avis du collège, l'avis du SPW – souhaite prendre connaissance de l'avis du SPW route – supposait qu'il allait y avoir une analyse plus poussée surtout au moment de la sortie des écoles.

Mme LAPAIGE : cet élément ne figure pas dans le permis.

Mme RAMLOT – personnellement, estime que le projet est mal situé – pense que les Sv de l'urbanisme ne se rendent pas compte du trafic routier – considère également que cela pourrait être préjudiciable pour les autres communes.

Mme ANDRE : il faut tenir compte des usages propres à la police - en cas d'urgence, il y aura la sirène pour avertir les autres usagers.

1^{er} CDP SCHUL : en général, les usagers ne se bougent pas beaucoup quand ils voient un vh d'intervention.

M. FRANCOIS : de toute façon, c'est trop tard, le permis est octroyé.

b. Pour information - UREBA – notification d'octroi du subside de 143.999€.

Le Conseil prend acte.

c. MPFM – inventaire amiante destructif – attribution CB Conseil – ratification.

Objet : ratification - MPFM - inventaire amiante destructif - attribution CB CONSEIL.

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'urgence de faire procéder à l'inventaire amiante afin de compléter le dossier de soumissions ;

Vu la délibération 07/2024 prise par le Collège de police en date du 05 février 2024 ayant pour objet « MPFM - Dossier hotel de police - inventaire amiante destructif - attribution CB conseil - 1.028,50€ TTC » ;

Considérant l'opportunité de ratifier la décision dont objet ;

Décide,

De ratifier délibération 07/2024 prise par le Collège de police en date du 05 février 2024 ayant pour objet « MPFM - Dossier hotel de police - inventaire amiante destructif - attribution CB conseil - 1.028,50€ TTC ».

5. Divers.

Néant.

Séance à huis clos.

La séance est close à 20h00.

La Secrétaire
(s) Esther LAPAIGE

La Secrétaire



Le Président
(s) Vincent WAUTHOZ

Le Président